



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG 43/INF.33  
11 janvier 2023

Original : ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, du 30 janvier 2023 au 1<sup>er</sup> février 2023

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL EXEMPTION SPAW POUR LE STAC

*Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.*



## INTRODUCTION

1. La première réunion des Parties contractantes (COP) du protocole SPAW, à La Havane (24-25 septembre 2001), dans sa décision I.7, a attribué "des mandats spécifiques au STAC pour la création de groupes de travail ad hoc afin de traiter les thèmes qui, en raison de leur complexité ou de leur niveau de spécialisation, nécessitent [une attention particulière]".
2. Il existe quatre (4) de ces groupes de travail ad hoc dédiés respectivement aux zones protégées, aux espèces, aux exemptions et le plus récent, aux sargasses. Les groupes de travail ont été établis par le STAC avec des termes de référence et des tâches spécifiques spécialement conçus à la suite du dernier STAC, en 2021. Ils sont composés d'experts désignés pour leurs compétences scientifiques et techniques reconnues, leur disponibilité et leur empressement à être réactifs au sein du groupe, et à couvrir autant que possible le champ géographique et thématique du groupe de travail. Les experts peuvent être désignés par une ou plusieurs Parties ou un observateur. Une fois désignés, ils participent *intuitu personae*. Les groupes de travail sont actuellement tous présidés par le CAR-SPAW. Dans le cas où un consensus ne peut pas être atteint sur une tâche spécifique, le président garantit que la diversité des opinions est consciencieusement reflétée dans le retour d'information et les rapports aux parties contractantes et aux observateurs et finalement au STAC.

## MANDAT ET COMPOSITION

3. Formellement établi en janvier 2022, le groupe de travail ad hoc sur les exemptions du SPAW STAC a les tâches suivantes assignées par les termes de référence des groupes de travail *ad hoc* du SPAW STAC (UNEP(DEP)/CAR WG.42/INF.12 Rev.1) :

*Tâches 3.1 : Examen des rapports d'exemption soumis par les Parties contractantes*

*Tâche 3.2 : Avec l'aide du Secrétariat et/ou du CAR SPAW, examiner les moyens de faciliter la communication des rapports sur les dérogations et faire des recommandations pour examen au cours de la prochaine période biennale en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.*

4. L'actuel groupe de travail sur les exemptions est composé de 14 experts nommés par 8 pays, 2 nommés par des observateurs (annexe 1).

## FONCTIONNEMENT GENERAL

5. Une réunion d'introduction avec tous les groupes de travail a été organisée le 3 juin 2022. Elles avaient pour but de présenter aux nouveaux experts nommés le contexte du protocole SPAW, les règles et les objectifs des groupes de travail, et de lancer une bonne dynamique de travail.
6. Les travaux du groupe de travail ont été réalisés en ligne, sur des documents partagés que les experts ont rédigés de façon collaborative avec le soutien du CAR-SPAW. Des réunions ont été organisées pour discuter des tâches à accomplir, de la méthode à employer, pour identifier et discuter les points de désaccord potentiels et pour valider les résultats du groupe de travail.
7. Comme prévu par les termes de référence des groupes de travail, tous les courriels du groupe de travail ont été envoyés via la plateforme virtuelle "TeamWork" et tous les documents finaux ont été téléchargés sur celle-ci. Cela a permis à tous les membres du groupe de travail (experts et CAR-SPAW) de suivre les échanges et l'avancé des productions.
8. Le travail effectué par le groupe de travail et les principaux résultats sont présentés dans les paragraphes suivants.

## **TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021**

### ***TÂCHE 3.1 – Examen des rapports de dérogation soumis par les parties contractantes***

#### ***Méthodologie***

9. Le rapport d'exemption des États-Unis a été soumis au CAR SPAW le 3 août 2022 et partagé avec le groupe de travail sur les exemptions sur la plateforme TeamWork le 5 août 2022.
10. Les experts ont été invités à lire la proposition et à ajouter leurs commentaires avant la réunion de validation prévue début septembre.
11. L'évaluation de la proposition a été élaborée selon les critères spécifiquement énoncés à l'article 11.
12. Le 9 septembre 2022, les experts du groupe de travail "Exemption" ont été invités à discuter des commentaires et suggestions formulés sur le rapport soumis par les États-Unis. Les experts (2) se sont réunis pour discuter du rapport d'exemption des États-Unis.

#### ***Résultats et éléments mis en avant***

##### ***En ce qui concerne le rapport américain, les commentaires suivants ont été faits :***

13. Le CAR-SPAW a encouragé les parties à participer aux discussions sur le rapport soumis et a souligné la pertinence d'avoir la contribution du plus grand nombre d'avis d'expert possible.
14. Les experts (2) ont reconnu le travail effectué par les États-Unis et ont déclaré que cette proposition pourrait servir d'exemple à toutes les Parties souhaitant faire une dérogation.

### ***TÂCHE 3.2 – Avec l'aide du Secrétariat et/ou du CAR-SPAW, examiner les moyens de faciliter la communication des dérogations et faire des recommandations pour examen au cours de la prochaine période biennale en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.***

#### ***Méthodologie***

15. Un premier document basé sur les recommandations du dernier STAC visant à examiner les moyens de faciliter la notification des exemptions et à formuler des recommandations à examiner au cours de la prochaine période biennale en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12 a été soumis aux experts le 10 août 2022.
16. Les experts ont été invités à lire la proposition et à ajouter leurs commentaires avant la réunion de validation prévue début septembre.
17. Le groupe de travail a eu accès aux précédents rapports nationaux bisannuels, l'un des Pays-Bas, l'autre de la Colombie. Il a également eu accès au rapport sur les exemptions américaines et au rapport sur les exemptions de Curaçao, qui doivent être examinés mais qui peuvent aussi être utilisés comme exemples par les experts.
18. Le 9 septembre 2022, les experts du groupe de travail exemption ont été invités à une réunion de validation. Les experts (2) se sont réunis pour discuter des recommandations faites pour ce document. L'objectif principal était de commenter le document pour identifier comment un tel objectif pourrait être atteint, en encourageant les pays déclarants.

#### ***Résultats et éléments mis en avant***

19. Le CAR-SPAW a encouragé les parties à donner leurs recommandations pour faciliter le rapport sur les exemptions et a souligné qu'il aurait pu être pertinent d'avoir plus d'avis d'experts également.

20. Les experts (2) ont travaillé sur différentes questions en choisissant de ne pas se concentrer uniquement sur le format de rapport mais aussi de souligner le rôle important du Secrétariat et du CAR et ont suggéré de renforcer leur rôle dans ce processus.

### Recommandations

21. Utiliser les informations existantes (utiliser les rapports nationaux lorsqu'ils existent au niveau de la Convention et du Protocole) pour identifier ce qui est mis en œuvre par les pays pour se conformer au protocole et examiner les rapports des États-Unis et de Curaçao à la fois pour identifier les recommandations à fournir aux parties mais aussi pour les examiner formellement pour le prochain STAC.
22. Demander au Secrétariat d'entrer en contact avec les pays qui ne respectent pas le protocole et de fournir davantage de rapports bisannuels reçus.
23. Encourager les pays à faire plus de rapports et à nommer des experts ou des représentants au groupe de travail.
24. Encourager l'utilisation du format de rapport mais aussi à faire un rapport même s'ils utilisent un autre format, tant qu'il fournit les informations nécessaires. Utiliser le rapport programmatique américain comme exemple d'un format de rapport nouveau ou acceptable. Le CCR pourrait produire un document regardant les quelques exemples d'exemption à ce jour : l'exemption du delphinarium de Curaçao, [plus tard pour inclure leur exemption de corail], et le rapport sur le trafic d'iguanes des Bahamas, le rapport d'exemption programmatique américain, avec un rappel que ces types d'activités et d'autres doivent être rapportés.
25. Envisager d'adapter le format de rapport biennal en ligne de la Convention de Cartagena qui pourrait inclure une section améliorée sur les exemptions afin de rationaliser les rapports et de consolider les informations dans les rapports nationaux. Les données (sur les exemptions) provenant de ces rapports nationaux devraient être utilisées, en tout état de cause, pour informer une stratégie plus large visant à encourager les Parties à présenter des rapports au titre de l'article 11(2).
26. Solliciter activement des propositions d'exemption via un rappel du secrétariat SPAW. Le CAR, en coordination avec le Secrétariat, peut émettre un communiqué officiel à toutes les Parties offrant de l'aide pour la mise en œuvre des lignes directrices de dérogation et du format de rapport, leur rappelant les lignes directrices et les obligations sous le Protocole, et offrant son expertise en fournissant un soutien aux Parties qui sont incertaines sur la façon de rapporter ou d'évaluer les activités qui peuvent ne pas être en conformité avec le Protocole.
27. Si les Parties Contractantes rapportent leurs activités et les coûts des mesures d'atténuation qu'elles envisagent, le Secrétariat pourrait peut-être trouver des fonds (ou établir un fonds coopératif) dans lesquels les Parties pourraient puiser pour aider à compenser ces coûts, et encourager les rapports. Le Secrétariat pourrait peut-être être autorisé à aider les Parties à trouver des fonds pour mettre en œuvre les mesures recommandées par le STAC. Cela pourrait également rendre les Parties plus proactives dans la notification des exemptions potentielles.
28. Le Secrétariat/CAR pourrait annoncer qu'il établit une base de données officielle sur les exemptions, ce qui constituerait une ressource supplémentaire pour les Parties (et donnerait également un coup de pouce subtil pour que les activités nationales d'exemption soient enregistrées et transparentes, permettant ainsi un examen par toutes les parties prenantes, ce qui pourrait encourager la responsabilité).
29. Étant donné que très peu d'activités interdites (telles que définies par le Protocole) ont été signalées par les Parties depuis l'entrée en vigueur du Protocole en 2000, l'adoption par la COP de lignes directrices pour l'examen et la communication des dérogations au titre de l'article 11(2), et le calendrier de révision du processus de dérogation en 2018, une approche plus proactive pourrait être appropriée. Le Secrétariat pourrait préparer un document d'information et un inventaire énumérant les activités actuelles ou prévues entreprises par les Parties qui pourraient nécessiter une exemption au titre de

l'article 11(2) du Protocole. Cet examen pourrait également porter sur les activités passées qui pourraient vraisemblablement se répéter, afin de dresser le profil des types d'activités que les Parties devraient présenter au STAC pour examen. Cet examen pourrait résumer les activités entreprises par les Parties au titre des trois principaux motifs d'exemption actuellement autorisés par l'article 11(2). L'objectif de ce document serait de maintenir la dynamique et de mettre l'accent sur les activités susceptibles de nuire à l'efficacité du Protocole au fil du temps, ainsi que d'éduquer et d'informer les Parties quant aux types d'activités qui devraient être signalées. Le document consoliderait les informations disponibles glanées dans les archives publiques, les rapports des médias et la collaboration avec le CAR SPAW concernant les activités qui ne sont pas conformes à l'article 11(1).

- 30.** Fournir des recommandations sur le moment où les pays devraient soumettre leurs rapports, et sur la gravité des activités à signaler. Un examen ou un échantillonnage des activités menées dans la région par toutes les Parties pourrait fournir une évaluation de base pour révéler l'ampleur et la portée du problème de non-respect de l'article 11(2) du Protocole et pour éviter de montrer du doigt.
- 31.** Clarifier la position que le STAC devrait adopter pour traiter la non-conformité des Parties SPAW qui autorisent encore la chasse d'espèces protégées. Des évaluations spécifiques aux taxons pourraient être menées pour évaluer l'étendue de la chasse des espèces répertoriées dans la région. Une telle évaluation a été réalisée pour les cétacés (AWI, 2019).
- 32.** Utiliser les réseaux au niveau du terrain (exemple WIDECAST) de manière collaborative pour collecter des données sur les menaces et les projets qui ont un impact sur les espèces répertoriées, et pour soutenir les évaluations des prises dirigées d'espèces en violation des dispositions SPAW.
- 33.** Le Secrétariat pourrait souligner qu'il est en mesure de recevoir des informations sur les activités qui pourraient être en violation de l'article 11(1) (rappelant essentiellement aux Parties qu'il a un rôle à jouer dans la protection de l'intégrité du Protocole). Cela pourrait encourager le partage d'informations de la région afin de stimuler la collaboration et la surveillance des activités régionales qui peuvent avoir un impact sur les espèces et les habitats.
- 34.** Dans le cadre des recommandations d'approbation et de rapport du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM), des informations concernant les capacités nationales des Parties à aborder la conservation des mammifères marins ont été recueillies par le biais de questionnaires et présentées au STAC. Les questionnaires ont été distribués en 2006 et rassemblés pour être présentés en 2008, et comprenaient des questions sur la législation nationale, les aires marines protégées, les installations en captivité, les autorités réglementaires, le tourisme lié aux mammifères marins et la chasse (prises).
- 35.** Parce qu'il y a de nouvelles Parties au Protocole, et parce que les informations sont maintenant dépassées, le Secrétariat/CAR pourrait relancer les enquêtes/inventaires sur les capacités nationales demandés dans le cadre du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) qui demande une foule d'informations, y compris les prises de mammifères marins et autres menaces. Une catégorie supplémentaire pourrait être ajoutée pour les activités exemptées, et les questionnaires remis aux Parties en demandant que les nouvelles Parties complètent l'enquête, et que celles qui ont déjà complété l'enquête mettent à jour leurs informations.
- 36.** Alternativement, étant donné que certaines Parties ont déjà documenté la chasse aux mammifères marins et aux tortues de mer, des activités interdites, sur ces questionnaires (ou dans les rapports nationaux de Cartagena), le Secrétariat peut utiliser cette information pour atteindre ces Parties et leur rappeler qu'elles sont tenues de signaler les exemptions pour ces activités afin que le STAC puisse évaluer la pertinence des exemptions accordées.

**Annexe 1 : LISTE DES EXPERTS DU GROUPE DE TRVAIL SUR LES EXEMPTIONS**

Julia Horrocks	Barbados
Kelly Moreno	Colombia
Ana Maria Gonzalez- Delgadillo	Colombia
Julia Azansa	Cuba
Dalia Salabarría	Cuba
Otto Cordero	Dominican Republic
Jean Vermot	France
Melanie Meijer Zu Schlochtern	Netherlands
Eric F. Salamanca	Turks and Caicos
Kristen Koyama	USA
Angela Somma	USA
Courtney Vail	AWI
Alejandro Acosta	GCFI
Karen Eckert	WIDECAST